

Rapport n°12

Accunsentu per l'acquistu di un'impresa à spiccà da a parzella AV 149 inde u settore di Munserrà

Approbation de l'acquisition d'une emprise à détacher de la parcelle AV 149 dans le secteur Monserato

Madame DANE Catherine a sollicité la Ville de Bastia en vue de régulariser sa situation foncière.

Afin de permettre la réalisation du programme immobilier de Monsieur PERFETTI à Monserato, la commune de Bastia a élargi en 2016 le chemin communal dit "chemin Fort MAUREL" en empiétant sur sa parcelle cadastrée AV 149 pour une emprise d'environ 18,5 m².

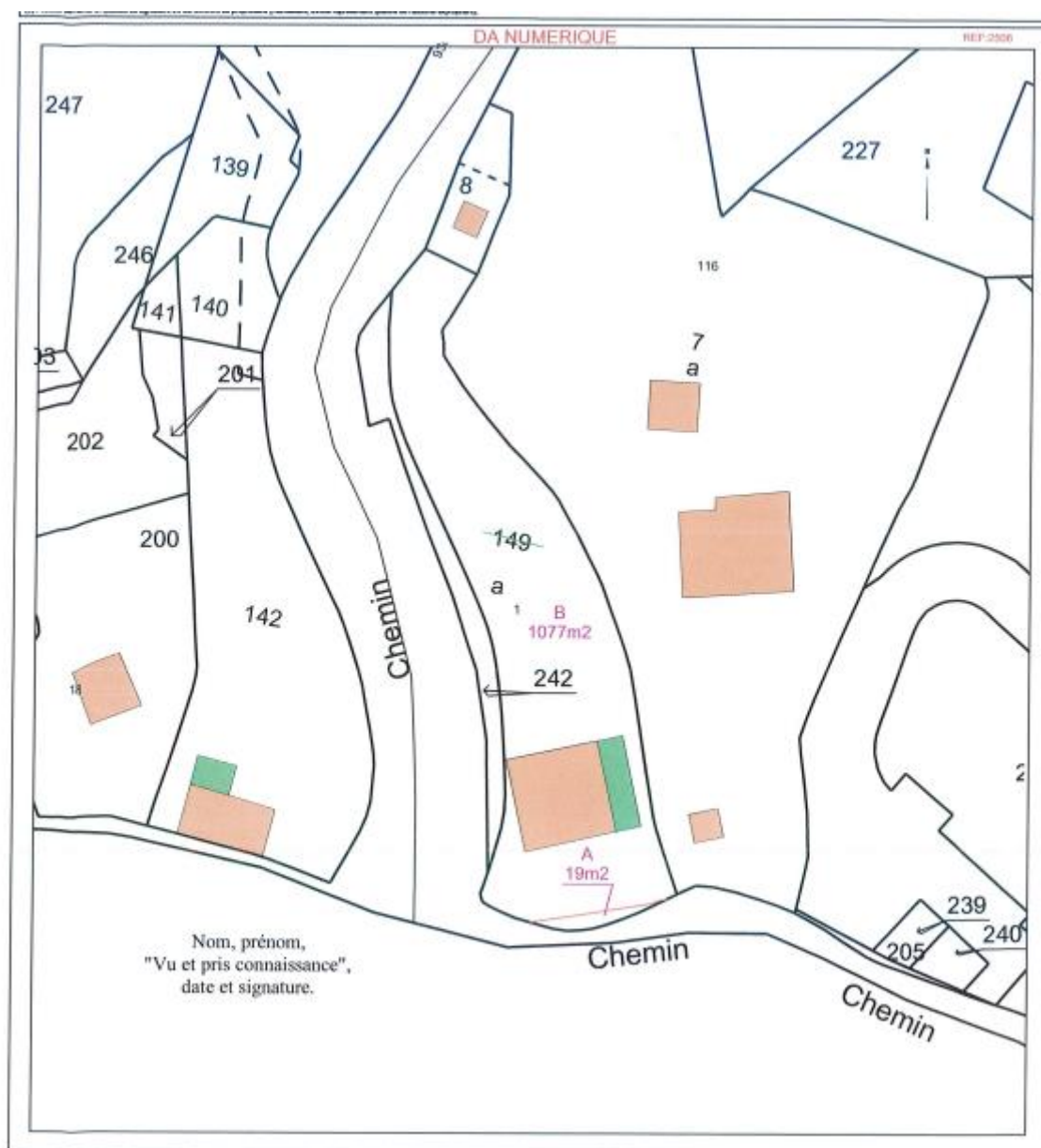
Par courrier en date du 8 novembre 2024, il a été proposé à Madame DANE, sous réserve d'arpentage, d'acquérir cette emprise pour un montant de 2 220€ soit 120 euros le m², proposition acceptée par Madame DANE par mail le 4 décembre 2024.

Après établissement d'un document d'arpentage réalisé par un géomètre expert, il apparaît que la surface totale de l'emprise à régulariser est de 19m². Il convient donc d'acquérir cette emprise pour un montant total de 2 280€.

Il conviendra par la suite d'incorporer cette nouvelle emprise dans le domaine public routier communal.

En conséquence, il est proposé :

- De procéder à l'acquisition d'une emprise totale de 19 m² à détacher de la parcelle AV 149 appartenant à Madame DANE Catherine pour un montant de 2 280 € soit 120 euros/m².
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte d'acquisition et tous documents afférents à ce dossier.



SYNTHESE

Le rapport propose l'acquisition par la ville de Bastia d'une parcelle de 19 m² appartenant à Madame Catherine DANE, pour régulariser une emprise foncière due à l'élargissement du chemin communal « Fort MAUREL » à Monserato. Le prix convenu est de 2 280 €, soit 120 €/m². Cette opération vise à intégrer définitivement cette emprise au domaine public communal.